Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/01/2026	30/04/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	370 078	327 932	42 147	46 607
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Instal. techniques, matériel et outillage indust.	14 316 321	12 176 914	2 139 407	2 034 883
Autres immobilisations corporelles	519 929	459 909	60 021	59 867
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	59 850 488	59 829 353	21 135	21 135
Autres titres immobilisés	49 998	49 998		
Autres immobilisations financières	1 325		1 325	3 318
ACTIF IMMOBILISE	**75 108 141**	**72 844 106**	**2 264 035**	**2 165 809**
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	898 152		898 152	1 518 776
Autres créances	16 803		16 803	79 651
Charges constatées d'avance	85 267		85 267	43 093
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Disponibilités	9 453		9 453	27 591
ACTIF CIRCULANT	**1 009 676**		**1 009 676**	**1 669 111**
TOTAL GENERAL	**76 117 816**	**72 844 106**	**3 273 711**	**3 834 920**

Rubriques			31/01/2026	30/04/2025
Capital social ou individuel	(dont versé :	)	38 858 956	38 858 956
Primes d'émission, de fusion, d'apport			387	387
Réserve légale			21 431	21 431
Report à nouveau			-37 317 291	-35 544 460
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-1 327 867	-1 772 830
Provisions réglementées			21 135	21 135
CAPITAUX PROPRES			**256 751**	**1 584 617**
Provisions pour risques			40 514	41 157
Provisions pour charges			51 742	4 310
PROVISIONS			**92 256**	**45 467**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			800	800
Emprunts et dettes financières diverses			1 973 468	800 615
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			211 542	321 629
Dettes fiscales et sociales			731 026	848 824
DETTES DIVERSES				
Autres dettes			7 868	232 967
DETTES			**2 924 704**	**2 204 836**
TOTAL GENERAL			**3 273 711**	**3 834 920**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2026, dont le total est de 3 273 711 euros
et au compte de résultat de l 'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 327 867 euros.

REGLES GENERALES

Les informations ci-après constituent l'annexe aux états ı nanciers de l'exercice clos le 31/janvier 2026. Cette dernière fait partie intégrante des états ı nanciers.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2026 sont présentés conformément au Code de Commerce et au plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

. Continuité de l'exploitation/;

. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre/;

. Indépendance des exercices/;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

La société bénéficie du soutien financier de sa société mère PHOENIX OCP par l'intermédiaire de la société PHOENIX OCP FORMATION, confirmé par un courrier en date du 17 avril 2026, attestant support financier nécéssaire au maintien de son activité et lui permettant de faire face à ses engagements à hauteur de 100% de ses besoins.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES

1 - NOTES ET PRINCIPES SUR LE BILAN

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES / CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.
Les droits de mutation, honoraires ou commissaires et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.
Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l 'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptablisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue:

- Concessions, logiciels: 1 à 5 ans

Une provision pour dépréciation complémentaire sur les éléments d'actifs incorporels peut être comptabilisée à la clôture au regard des informations internes disponibles sur les performances économiques attendues relatives à ces éléments.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
L'amortissement des actifs corporels est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus propre à chaque élément constitutif des actifs, en fonction de leur utilisation probable. Le mode linéaire est généralement retenu sur les durées d'utilité suivantes :

- Agencements et installations: 4 à 10 ans
- Matériel et outillage: 4 ans
- Enseignes: 1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique: 1 à 10 ans
- Mobilier: 5 à 10 ans
- Dispositifs médicaux: 3 à 7 ans

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations, de créances rattachées et des autres immobilisations financières.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition,
diminué des éventuelles dépréciations.

Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent.
Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment/en compte la projection des flux de trésorerie futurs ou des données observables lorsqu'il en existe.

Les frais d'acquisition des titres ont été amortis sur une durée de cinq ans.

Les prêts figurent au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe un risque de non-recouvrement de ces prêts.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'il existe un risque de perte de valeur.

1.3 CAPITAL SOCIAL

Au 31 janvier 2026, le capital social s'élève à 38 858 956 euros, divisé en 48 573 695 actions, d'une valeur nominale de 0.80 euros.

2 - CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée dès lors qu'il apparaît une perte probable.

3 - PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3.1 PROVISIONS REGLEMENTEES

La provision pour amortissements dérogatoires correspond à la différence entre les amortissements dégressifs et exceptionnels, et les amortissements linéaires.

3.2 AUTRES PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe, à l'égard d'un tiers, une obligation juridique ou implicite. Elle est évaluée sur la base de la meilleure estimation du montant nécessaire pour éteindre cette obligation, en tenant compte de l'ensemble des risques prévisibles.

4 - FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

5 - NOTES ET PRINCIPES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé au transfert de contrôle des biens ou à l'avancement pour les prestations de services, conformément au PCG.

5.2 Charges

Les charges sont comptabilisées selon le principe d'indépendance des exercices. Les charges constatées d'avance et charges à étaler sont déterminées selon les règles du PCG.

5.3 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments découlant d'évènements majeurs et inhabituels qui ne font pas partie de l'activité courante.

6 - AUTRES INFORMATIONS.

6.1 Exemption de consolidation

La société n'a pas obligation de présenter des comptes consolidés car la société est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la société PHOENIX Pharmahandel Gmbh & Co KG, Mannheim.

6.2 Intégration fiscale

La société est incluse dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe PHOENIX OCP, en application de l'article 223A et suivants du Code Général des Impôts.

PHOENIX OCP s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés du groupe. En cas de défaillance de cette dernière, la société est tenue solidairement au paiement de l'impôt dû par elle comme si elle n'était pas membre du groupe.

Au cours de l'exercice, le groupe incluait les filiales : PHOENIX OCP, DEPOTRADE, PHOENIX OCP FORMATION, CABI, PHARMACTIV DISTRIBUTION, RESEAU SANTE, GROUPE PHR, PHOENIX France Retail, PHOENIX France HOLDINGS, OCP SA, ABM MEDICAL et GENEDIS

PHOENIX OCP se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles à l'impôt sur les sociétés dus par le groupe formé par elle-même et les sociétés filiales ci-dessus mentionnées.

En vertu de la convention que lie la société à PHOENIX OCP, l'intégration fiscale est sans incidence sur la charge d'impôt qui grève le résultat de cette dernière.

6.3 Transactions avec les parties liées

Conformément aux articles 531-3 et 532-11/12 du Plan Comptable Général, nous informons qu'aucune transaction significative avec des parties liées, n'ayant pas été conclue à des conditions normales de marché, n'a été réalisée au cours de l'exercice.

1 - Changement de règlementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les principaux changements apportés par le règlement ANC 2022-06 sont décrits ci-dessous :

Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

Ne sont comptabilisés en résultat exceptionnel que les produits et les charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité, ainsi que les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes et les corrections d'erreurs.

Les éléments comptabilisés auparavant en résultat exceptionnel sont reclassés.

Présentation du compte de résultat :

Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements et provisions »,

Les produits de cessions d'immobilisation sont désormais au niveau des produits d'exploitation ou des charges financières en fonction de leur nature, sur respectivement, les lignes « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » ou « Produits des cessions d'immobilisations financières »,

Les valeurs comptables des immobilisations cédées sont désormais au niveau des produits d'exploitation ou des charges financières en fonction de leur nature, sur respectivement, les lignes « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » ou « Valeurs comptables des immobilisations financières cédées »,

Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Présentation du bilan actif et passif :

Les lignes «/Immobilisations en cours/» et «/Avances et acomptes/» sont désormais regroupées en une ligne «/Immobilisations en cours, avances et acomptes/»

La ligne « Autres participations » est reprise dans la ligne « Participations »,
La ligne « Charges constatées d'avance » figure désormais dans la rubrique Créances.

2 - Changement de date de clôture de l'exercice social.

Par suite de l'acquisition de la société ABM MEDICAL et corrélativement de sa filiale GENEDIS par la société PHOENIX OCP FORMATION, la société a décidé de modifier la date de clôture de son exercice social, aux fins d'harmonisation avec les autres sociétés du groupe PHOENIX.

Ainsi, par décision de l'associé unique en date du 17 juin 2025, les dates de début et de clôture de l'exercice social de la société ont été modifiées et sont fixées respectivement au 1er février et 31 janvier de chaque année.

Par voie de conséquence, l'exercice ouvert le 1er mai 2025 aura une durée exceptionnelle de 9 mois qui se terminera le 31 janvier 2026.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	361 478		8 600
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	13 771 047		836 092
Installations générales, agenc., aménag.	87 595		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	412 447		19 888
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**14 271 088**		**855 980**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	11 209 688	48 640 800	
Autres titres immobilisés	49 998		
Prêts et autres immobilisations financières	3 318		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**11 263 004**	**48 640 800**	
TOTAL GENERAL	**25 895 571**	**48 640 800**	**864 580**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			370 078	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.		290 818	14 316 321	
Installations générales, agencements divers			87 595	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			432 335	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**290 818**	**14 836 250**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			59 850 488	
Autres titres immobilisés			49 998	
Prêts et autres immobilisations financières		1 992	1 325	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**1 992**	**59 901 812**	
TOTAL GENERAL		**292 810**	**75 108 141**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	314 872	13 060		327 932
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**314 872**	**13 060**		**327 932**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 736 164	721 995	281 245	12 176 914
Installations générales, agenc. et aménag. divers	72 680	5 270		77 950
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	367 495	14 464		381 959
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**12 176 338**	**741 729**	**281 245**	**12 636 822**
TOTAL GENERAL	**12 491 210**	**754 789**	**281 245**	**12 964 754**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Docusign Envelope ID: 0AF0E356-13AA-8088-833C-07DE99B2A2E1

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	21 135			21 135
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**21 135**			**21 135**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	45 467	52 888	6 099	92 256
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**45 467**	**52 888**	**6 099**	**92 256**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	11 188 553	48 640 800		59 829 353
Dépréciations autres immobilis. financières	49 998			49 998
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**11 238 552**	**48 640 800**		**59 879 352**
TOTAL GENERAL	**11 305 154**	**48 693 688**	**6 099**	**59 992 743**

Dotations et reprises d'exploitation	52 888	6 099
Dotations et reprises financières	48 640 800	
Dotations et reprises exceptionnelles		

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 325		1 325
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	898 152	898 152	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 450	5 450	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	7 786	7 786	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	3 198	3 198	
Débiteurs divers	370	370	
Charges constatées d'avance	85 267	85 267	
TOTAL GENERAL	**1 001 548**	**1 000 223**	**1 325**

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	800	800		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	211 542	211 542		
Personnel et comptes rattachés	288 742	288 742		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	206 795	206 795		
Etat : impôt sur les bénéfices	12 589	12 589		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	206 351	206 351		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	16 549	16 549		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 973 468	1 973 468		
Autres dettes	7 868	7 868		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**2 924 704**	**2 924 704**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			898 152
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 973 467		707 077
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	48 573 695			0,8
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Docusign Envelope ID: 8E1BFB82-269B-8033-83C9-76A02318C37F

ABM MEDICAL

Société par Actions Simplifiée au capital social de 38 858 956 €
Siège social : Rue Gabriel Bourdarias, Parc Bourdarias, 69200 Vénissieux
R.C.S. LYON 517 657 300

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-et un juillet,
A 14 heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la société PHOENIX OCP, situés au 2, rue Galien, 93400 Saint-Ouen sur Seine, sur la convocation qui leur a été faite le 2 juillet 2026.

Les Associés de la Société ont également pu :

- remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers ou
- transmettre à la Société une procuration sans indication de mandataire ou
- adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Il a été établi une feuille de présence des Associés, certifiée conforme par le Président, dûment identifiés, et réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, tant en leur nom personnel qu'en tant que mandataires.

Monsieur Claude Castells préside la séance, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur François DELROT, représentant le cabinet FORVIS MAZARS, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent 48 416 155 actions sur les 48 573 695 actions ayant le droit de vote.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président de la Société,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2026,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2026 et *quitus* aux dirigeants de la Société,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2026,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés les documents suivants :

- La feuille de présence des Associés à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux Associés et au Commissaire aux comptes ;
- Le rapport du Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2026 ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Les statuts de la Société,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2026 ;

Docusign Envelope ID: 8E1BFB82-269B-8033-83C9-76A02318C37F

- Le texte du projet des résolutions proposées par le Président à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président fait observer que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée conformément aux dispositions statutaires de la Société, et déclare que tous les documents et renseignements visés par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur ont été adressés aux Associés de la Société ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les Associés (i) lui donnent acte de cette déclaration, (ii) déclarent avoir pleinement reçu, les informations nécessaires à leur parfaite information dans le cadre de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ratifient expressément et sans réserve la remise et/ou la mise à disposition de tous /es documents et informations nécessaires permettant de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, (iii) renoncent expressément, et sans réserve, à tout droit, contestation, recours, quels qu'iIs soient, à l'encontre de la Société et de son Président concernant les modalités de convocation, de remise ou de mise à disposition des documents d'information relatifs aux résolutions qui leur sont soumises lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et des rapports du Commissaire aux comptes.

Il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2026 et quitus *aux dirigeants de la Société*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2026, approuve les comptes annuels dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par **une perte de (1 327 866) €.**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux dirigeants et au Commissaire aux comptes *quitus* de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le montant des dépenses et des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élève à un **montant global de 38 543 €**, correspondant aux amortissements excédentaires des véhicules de fonction.

Cette résolution est adoptée par les Associés de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Président, décide d'affecter en intégralité la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2026, qui ressort à (1 327 866) €, au compte « Report à nouveau » débiteur, ledit compte étant alors porté de (37 317 290) € à (38 645 157) €.

Docusign Envelope ID: 8E1BFB82-269B-8033-83C9-76A02318C37F

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constate qu'il résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2026 que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social. Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les Associés devront prochainement se prononcer sur la reconstitution des capitaux propres de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par les Associés de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par les Associés de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

Questions diverses

Aucun autre point n'est évoqué par les Associés dans le cadre des questions diverses.

Les Associés de la Société en prennent acte.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de conférer tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du procès-verbal des présentes résolutions pour effectuer tous dépôts, formalités et publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée par les Associés de la Société.

****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h00.

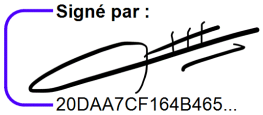
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés.

Certifié conforme

Monsieur Claude Castells

Président

Signé par :



20DAA7CF164B465...